Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_13_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 22
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_13_D-DE

BORDEREAU N°10
(2026/2/13) – CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN CABINET MÉDICAL
RAPPORTEUR : YANNICK CADIOU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accès aux soins et de maintien de l'offre médicale, la commune a engagé une nouvelle démarche visant à faciliter l'installation de professionnels de santé au sein de son territoire.

À cette fin, la commune souhaite louer à trois médecins exerçant en libéral, des locaux communaux situés place François Mitterrand. Pour permettre leur installation dans de parfaites conditions, des travaux de rénovation et d'aménagement doivent être réalisés.

Les travaux envisagés portent notamment sur :
- le remplacement de la chaudière et l'amélioration du système de ventilation ;
- des travaux de cloisonnement et d'adaptation des espaces de consultation ;
- des aménagements électriques et informatiques ;
- la rénovation des peintures et des sols ;
- la création et la rénovation d'équipements sanitaires.

Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, sont estimés à 47 334,77 € TTC. Certaines prestations spécifiques, identifiées en lien avec les besoins d'exercice des praticiens, feront l'objet d'une participation financière des médecins pour un montant total estimé à 5 859,33 € TTC, réparti entre les trois professionnels.

En contrepartie, chacun des médecins s'engage à signer, à l'issue des travaux, un bail professionnel avec la commune, d'une durée de six ans renouvelable, pour la location des locaux.

Le projet de convention joint à la présente délibération a pour objet de fixer les conditions de répartition financière des travaux.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le projet de convention de participation financière annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir l'installation et le maintien de professionnels de santé sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement dans des locaux communaux relevant du domaine privé afin de permettre l'exercice d'une activité médicale,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser, par convention, les modalités de participation financière des médecins aux travaux d'aménagement,

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_13_D-DE

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **APPROUVE** la convention relative à la participation financière aux travaux d'aménagement des locaux communaux destinés à accueillir un cabinet médical.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890